

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Du lundi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril, à dix-huit heures trente-trois minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.

Présents :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, FOURNIER Christophe, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

Excusé-es :

BERTHAIL Éric, excusé donne pouvoir à BELZUZ Jean-Claude,
DUEZ Sophie, excusé donne pouvoir à BONIN Robert.

Absent : KOCIOLO Guillaume

Secrétaire de séance : FAYE Cyril

Mise en ligne convocation : 23 mars 2023

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h33.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

DELIBERATIONS

Délibération n° 2023-007.- Approbation du Compte Administratif 2022

M. DELIANCE, adjoint aux finances, présente les chiffres :

Budget cumulé :

- Dépenses : 612 626,01 €

- Recettes : 848 012,75 €

Résultat définitif :

- Investissement : + 204 171,83 €

- Fonctionnement : + 31 214,91 €

Monsieur le Maire sort, ne participe pas au vote du compte administratif.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2022.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-008 - Approbation du Compte de Gestion 2022

Le compte de gestion correspond au compte administratif.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2022.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-009 - Affectation du résultat 2022

Résultat positif en fonctionnement :

On passe de - 85 328,72 € en 2020 à + 20850,24 € en 2021 et à + 31 214,91 € en 2022.

Le résultat reste positif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité/à la majorité l'affectation du résultat.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-010 - Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Monsieur le maire présente le E1259 :

La Commune peut fixer à compter de 2023, le taux de la taxe habitation qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE de NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition des taxes fonciers bâti, non bâti et de la taxe d'habitation.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-011 - Approbation du Budget Primitif 2023 - Budget communal

M. DELIANCE, adjoint aux finances, présente le Budget primitif

EXPLOITATION

Dépenses prévues en fonctionnement

DEPENSES Prévisionnelles 2023

011	Charges général	: 84 419.91 €
012	Charges personnelles	: 93 070.00 €
014	Atténuations prod	: 5 500.00 €
042	Amort	: 4 100.00 €
65	Autres Ch. Gestion	: 49 500.00 €
66	Charges financières	: 3 200.00 €
67	Charges excep	: 1 700.00 €

TOTAL des dépenses : 241 489.91 €

RECETTES Prévisionnelles 2023

002	Excédent reporté	: 31 214.91 €
70	Prod.des services	: 31 850.00 €
73	Impôt, taxes	: 109 850.00 €
74	Dotations	: 60 545.00 €
75	Autres prod.	: 7 830.00 €
77	Produits exceptionnels	: 200.00 €

TOTAL des recettes : 241 489.91 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES Prévisionnelles 2023

16	Rbt emprunt	: 14 200.00 €
20	Immo corp	: 5 000.00 €
21	Immo.corp	: 196 600.00 €
23	Immo en cours	: 31 371.83 €

TOTAL des dépenses : 247 171.83 €

RECETTES Prévisionnelles 2023

001	Solde exécution	: 204 171.83 €
040	Opé.ordre	: 4 000.00 €
10	Dot.fonds divers	: 2 000.00 €
13	Subvention d'invest	: 37 000.00 €

TOTAL des recettes : 247 171.83 €

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Budget primitif 2023.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-012 - Attribution d'une subvention à l'ACCA

L'association Communale de Chasse Agréée de Chancia "l'ACCA", dans le cadre de leur projet : Journée de nettoyage le 4 mars 2023, elle a sollicité une aide financière auprès de la Commune de Chancia, les comptes de l'association étant déficitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder à l'association " ACCA" une subvention de 280 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-013 - Attribution d'une subvention à l'école de Lavancia-Epercy - Voyages à Quiberon

L'école de Lavancia-Epercy organise une classe de mer à Saint-Pierre Quiberon environ tous les 2 ans. Cette année, elle aura lieu du 11 juin 2023 au 18 juin 2023 pour un coût total du séjour de 13 366 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'accorder à l'école de Lavancia-Epercy une subvention de 1 210,75 € TTC pour le voyage à Quiberon.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-014 - Demande de subventions - fonds vert DECI

Pour compléter la demande de subvention pour les travaux de DECI délibération n° 2022-046, une demande de subvention de Fonds vert a été demandée.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-015 - Création et suppression de poste

Le Maire propose à l'assemblée :

Administratif :

- La suppression de l'emploi de Rédacteur à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires au poste de secrétaire de mairie, et
- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires au poste de secrétaire de mairie à compter du 1er mai 2023.

Technique :

- La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à raison de 36h15 et
- La création du poste de technicien territorial à raison de 36h15 (36,25) à compter du 1er avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-016 - Mise à jour du tableau des effectifs

Filière administrative :

Secrétaire de mairie catégorie C - 1 emploi 17,00 heure hebdomadaire

Filière technique

Technicien catégorie B - 1 emploi 36,25 heures hebdomadaire

Adjoint technique catégorie C - 1 emploi 12,28 heures hebdomadaire
(besoin actuel du service)

Agent d'entretien catégorie C - 1 emploi 2 heures hebdomadaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-017 - Renouvellement adhésion au service de l'eau 2023 - Ed-Tech

Chaque année la commune de Chancia adhère à une entreprise ou un établissement pour sa gestion des équipements d'alimentation en eau potable.

Pour 2023, des devis nous ont été proposés par ED-Tech pour ce service :

- Nettoyage et désinfection des réservoirs d'eau pour 990 € TTC,
 - L'assistance technique – réseau d'adduction d'eau potable pour 825 € TTC dont la rédaction du RPQS,
- Soit un total de 1 815 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer pour 2023 à ED-Tech.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-018 - RPQS 2022

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

La société ED-TECH a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 de la commune de CHANCIA qui sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-019 - Achat désherbeur

Le montant du devis pouvant être supérieur au montant défini par la délibération de délégation du conseil municipal à Monsieur le maire, il est proposé au conseil municipal de valider l'achat d'un désherbeur pour la Commune d'un montant de 2 850 € HT soit 3 420 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le devis d'achat du désherbeur d'un montant de 3 420 € TTC.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-020 - Approbation du rapport L2122-22 - Délégation du conseil au maire du 06/02/2023 au 23/03/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **PREND ACTE** du rapport.

Délibération n° 2023-021 - Projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession hydroélectrique de Saut-Mortier

Vu le courrier de la préfecture du 9 mars 2023 concernant le projet d'installation d'une turbine-pompe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable au projet.

Fin de séances : 20h50

Mise en ligne le 19/06/2023

Le secrétaire de séances
Cyril FAYE



Le Maire
Robert BONIN

